

Journal Ouest-France du **08/04/2005**Edition : **Maine-et-Loire** - Rubriques : **Départementale**

La rentrée préparée en se basant sur la fermeture du lycée

## **Combrée : 671 h de cours utilisées ailleurs**

**La direction de l'enseignement catholique a basé ses projets d'heures de cours dans tout le Maine-et-Loire, pour la rentrée de septembre, sur la récupération de celles de Combrée, qui doit fermer. Un peu vite, estiment les syndicats.**

Fermera, fermera pas ? Pour la DDEC, la direction diocésaine de l'enseignement catholique de Maine-et-Loire, il est quasiment certain que l'institution de Combrée ne rouvrira pas ses portes à la rentrée de septembre. Faute, on le sait, de financement pour mettre les bâtiments en conformité avec la réglementation. Du reste, le bilan a été déposé par l'organisme de gestion, auprès du tribunal de commerce.

Du côté syndical, à la CFTC, largement majoritaire à Combrée, comme à la CFDT, dont le personnel s'est déplacé mercredi à la DDEC (*Ouest-France* de jeudi 7), on ne se fait pas d'illusion. Avant de perdre tout espoir de maintien de l'établissement, on veut cependant attendre une éventuelle candidature à la reprise, qui pourrait être déposée auprès de l'administrateur judiciaire chargé de régler le dépôt de bilan. Attendre, notamment, la candidature annoncée par une association de parents d'élèves, l'Apesco.

« **Laissons l'administrateur judiciaire faire son travail** », disent en particulier, à la CFTC, Gérard Housseau et Marie-Cécile Breaud, de l'union départementale et du Snec, le syndicat des enseignants.

Mais un autre souci apparaît dans ce dossier. Lui aussi fait dire aux syndicats que la DDEC est peut-être allée trop vite.

La CFTC veut des heures en plus

La direction diocésaine, en effet, a déjà tenu compte des 671 heures d'enseignement attribuées actuellement au collège, au lycée général et au lycée professionnel de Combrée, pour les répartir ailleurs dans le département, pour la rentrée scolaire de septembre.

Trop tôt ? « **Il faut bien**, explique Pierre Macé, le directeur diocésain, **pouvoir indiquer dès maintenant, à chaque chef d'établissement, les horaires dont il disposera pour la prochaine année scolaire. Pour faire remonter ensuite au rectorat les éventuelles compressions de postes et les postes vacants, puis engager le mouvement des enseignants. C'est la règle de l'accord national sur l'emploi** ».

Pierre Macé reconnaît cependant que la question de la « dotation horaire » se poserait à Combrée si, finalement, l'établissement était maintenu ouvert. Mais, dit-il, « **je ne vois pas comment on peut revenir en arrière** ».

De son côté, la CFTC entreprend des démarches auprès des parlementaires. Pour tenter d'obtenir, de l'État, un complément d'heures, qu'elle chiffre à 400 heures. Pour « **sauver Combrée et conserver ses emplois** ». Et pour corriger une « dotation horaire » que la CFTC juge insuffisante pour l'enseignement catholique de Maine-et-Loire.

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

